

Monsieur le président,
Madame l'inspectrice d'Académie
Messieurs, Mesdames membre du CDEN

Sectorisation des collèges de Montmagny et Deuil-la-Barre - Nos regrets

Depuis 2005 le Département a en charge la détermination de la sectorisation des collèges du Val d'Oise. La méthode de travail annoncée par le Conseil général ne peut que recueillir l'approbation de tous, puisqu'elle est censée reposer "*sur une démarche participative dont l'objectif est d'amener les élus locaux, la communauté éducative et les familles à adhérer à la nouvelle sectorisation qui leur est proposée*".

De même les objectifs affichés semblent raisonnables :

- ✓ assurer un équilibre global des effectifs entre les différents collèges du secteur
- ✓ veiller à ce que la nouvelle sectorisation des collèges ait une certaine pérennité
- ✓ respecter le souci de la mixité sociale, dans le cadre d'une sectorisation communale ou intercommunale pour éviter tout effet ségrégatif,
- ✓ garantir aux collégiens des conditions de transport raisonnables (en durée comme en fréquence).

Nous savons bien la difficulté de la tâche des Conseillers généraux, quand les réformes engagées depuis quelques années par le Gouvernement aboutissent à malmener la carte scolaire au nom de la possibilité -le plus souvent illusoire et démagogique- accordée à tous les parents de choisir librement l'établissement d'accueil de leur enfant.

Il peut même paraître complètement vain et illusoire d'adopter en octobre 2009 de nouvelles dispositions pour la sectorisation de ces Collèges pour la rentrée 2010 alors même que le Gouvernement annonce la suppression complète de toute notion de sectorisation dès la rentrée prochaine !

Cependant notre grand regret vient de l'absence de réelle écoute et de prise en compte par le Conseil général et par l'Inspection Académique des propositions faites par les parents d'élèves de Deuil-la-Barre et de Montmagny depuis deux ans et par notre Conseil départemental FCPE depuis la réunion ici-même il y a un an du 1^{er} CDEN consacré à la modification de la sectorisation des collèges de Montmagny en relation avec l'ouverture d'un nouveau Collège sur Deuil-la-Barre.

Et pourtant depuis un an les autres Associations de parents d'élèves présentes sur Deuil , la PEEP et l'AIPE, ont exprimé leur accord avec notre démarche.

Nous voyons plusieurs avantages à cette proposition qui a déjà été mise en œuvre avec satisfaction dans plusieurs villes de France :

- Maintien de la mixité sociale
- Équité dans le choix des options
- Pas de risque de dévalorisation de l'image d'un établissement par rapport à l'autre
- Pas de problème lié à la gestion des dérogations
- Adaptation plus aisée du système éducatif aux tranches d'âges (gestion des absences, transition élémentaire / collège, moins de conflits liés aux différences d'âges ...)
- Évitement du phénomène de « bandes inter-collèges »
- Réalisation d'économies sur le matériel et les fournitures spécifiques (double jeu de livres, petit matériel de labo, ...)

La position commune des 3 Associations des parents d'élèves a été soutenue à travers une pétition par de très nombreux parents d'élèves. Enfin notre position en faveur d'un collège unique avec deux niveaux par site s'est trouvée confortée par le Commissaire à la Diversité et à l'Égalité des chances, Monsieur Yazid SABEG, qui a défendu dans son rapport remis le 7 mai 2009 au Président de la République, la même proposition de "*regroupement des établissements par cycle (primaire, 6ème et 5ème, 4ème et 3ème, lycée) et non plus par critère géographique*" au motif de favoriser "*le brassage en invitant les élèves à changer d'établissement à l'image de ce qui se produit lors de l'entrée au lycée, où le déplacement géographique entraîne mécaniquement un brassage des élèves.*" (p. 87 du Rapport)

C'est pourquoi, pour marquer notre étonnement devant l'absence de prise en compte par le Conseil général et par l'Inspection Académique des propositions faites par les parents d'élèves de Deuil-la-Barre et de Montmagny et par la FCPE, les représentants FCPE voteront CONTRE le projet de sectorisation soumis ce jour à l'approbation des membres du CDEN.